

Service instructeur
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS

3^{ème} et 5^{ème} Commissions - N° 2007/VI - 3^e/33

Service consulté
DIRECTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL
ET DU DROIT DES SOLS

**UNITES ROUTIERES (UR) ET CENTRES ROUTIERS (CR) –
PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS
(P.P.I.) 2008-2012**

Résumé : Le récent transfert au Département des routes nationales s'est accompagné d'une partition des locaux, des effectifs et des moyens entre l'Etat et notre collectivité. A l'examen des différents sites et de leur état patrimonial par rapport à leurs activités et aux fonctionnalités attendues, il s'est avéré nécessaire d'élaborer un diagnostic avec visite de chaque emplacement dans le but de proposer les investissements nécessaires pour optimiser le fonctionnement et, par voie de conséquence, le service de ces centres routiers et unités routières. Le présent P.P.I., se substituant aux mesures validées par le Conseil Général fin 1999, s'élève à 17.4 M€ (valeur mars 2007), dont 14.1 M€ pour les nouvelles constructions et 3.3 M€ au titre des restructurations, réhabilitations et extensions.

Le redécoupage des zones d'interventions suite au transfert des routes a conduit à mener une réflexion d'ensemble sur le territoire dans le but de mutualiser et d'optimiser les investissements tout en assurant une efficacité encore meilleure par rapport aux services attendus.

Ainsi, l'état de certaines constructions, vétustes, inadaptées, mal implantées implique une reconstruction avec déplacement. De surcroît, pour l'un ou l'autre de ces Centres Routiers, les nuisances générées avec le voisinage des zones résidentielles plaident en faveur d'un déplacement tout en recherchant une localisation pertinente assurant l'efficacité des interventions.

Une implantation sur le futur site de BERRWILLER de plusieurs Centres Routiers et Unités Routières, complétés par les locaux du Parc d'Intervention en Matériel (PIM), conduit à optimiser les investissements de voirie et de réseaux en créant, sur un axe majeur, un site doté des moyens nécessaires, notamment pour les interventions de viabilité hivernale dans les vallées de Thann et de Guebwiller.

Enfin, la visite de l'ensemble des Centres Routiers et Unités Routières a permis de dégager une hiérarchisation des interventions permettant d'élaborer le présent P.P.I. avec un objectif de lancement des opérations dans les 4 ans à venir.

Préalablement, il faut noter que certains projets figuraient déjà dans le P.P.I. élaboré fin 1999. Or, les sites proposés pour la réalisation de ces équipements ont fait l'objet, soit de changements de position de la part des municipalités concernées, soit de décisions de renonciation en raison d'une localisation inappropriée suite à des modifications de tracés routiers.

Les investissements à réaliser pour optimiser le fonctionnement des Centres Routiers et Unités Routières sont les suivants :

1. Nouvelles constructions (programme B021) **12 600 000 € TTC**

1.1 Décisions antérieures

- **CR ALTKIRCH :** 1 650 000 € TTC

Cette décision a été prise par le Conseil Général par la délibération 20/I – 502/1 du 9 décembre 1999 relative aux bâtiments départementaux.

⇒ *Situation actuelle*

Le hangar d'exploitation (ancienne subdivision) est situé au centre d'Altkirch et est enclavé, ce qui entraîne des problèmes d'accès. De plus, l'état des bâtiments est particulièrement vétuste et inadapté au nouveau gabarit des camions.

En ce qui concerne la zone de vie, la Subdivision de l'Équipement met à disposition des agents d'exploitation, par convention, une zone de vie installée au rez-de-chaussée du bâtiment, propriété de l'Etat.

Enfin, on peut noter l'absence d'abri à sel. Le dépôt actuel est distant de 10 km, pénalisant lourdement l'activité du centre.

⇒ *Projet*

Par délibération n° 5è/23-06 du 3 mars 2006, le Conseil Général a voté l'autorisation d'acheter le terrain d'assiette du futur centre routier, situé derrière la future Maison du Département du Quartier Plessier à ALTKIRCH.

Il est prévu de construire un garage hors gel, un hangar de stockage, un abri à sel et une zone de vie.

- **CR BERRWILLER, UR de THANN et GUEBWILLER** 4 000 000 € TTC

Cette décision a été actée par la délibération n° 2006/III – 5/17 du 23 juin 2006 relative à la DM1 portant sur les autres bâtiments du Conseil Général.

⇒ *Situation actuelle*

- Les Centres Routiers de Soultz et de Uffholtz sont installés dans des locaux vétustes, sous dimensionnés et inadaptés au gabarit des nouveaux véhicules. Il n'est pas possible d'abriter l'ensemble des engins et matériels et les stocks de panneaux sont à ciel ouvert.

Pour disposer d'un nombre suffisant de douches et pour séparer les sanitaires hommes/femmes, des structures provisoires ont été mises en place. D'une façon plus générale, les locaux de vie sont notoirement sous dimensionnés.

- L'UR de Thann est installée à Masevaux : les bâtiments sont à réaménager (absence de salle de réunion par exemple). De plus, le siège de l'UR est très excentré par rapport au territoire qu'elle gère.
- L'UR de Guebwiller est installée à Ensisheim.

⇒ *Projet*

Le premier objectif est de proposer aux centres routiers des locaux fonctionnels, adaptés au matériel dont ils sont désormais équipés. C'est également l'occasion de mettre aux normes les espaces dédiés au personnel. Les 2 centres actuels, distants de 7 km, dépendent d'Unités Routières différentes ; pour autant une mutualisation de certains équipements et des moyens sera possible avec un regroupement de ces 2 centres sur un même site.

La localisation des UR en un même lieu permettra également une mutualisation des moyens (accueil, comptabilité), la réalisation de locaux plus adaptés aux besoins.

L'installation des UR à proximité de centres routiers permet une meilleure réactivité, point d'autant plus important ici que ces 2 centres exploitent le réseau à 2 x 2 voies du Conseil Général.

Il convient de rappeler que le Conseil Général s'est porté acquéreur le 24 novembre 2006 d'un terrain de 2 hectares à Berrwiller, suite à une délibération prise le 8 septembre 2006.

Le site de Berrwiller présente de nombreux avantages : il est situé à côté d'un échangeur de la RD 83, au centre du département, et il est de ce fait idéalement placé pour gérer le réseau 2 x 2 constitué par la RD 83 et la RD 430.

- **PARC DU MATERIEL - PIM** 3 000 000 € TTC
(Parc ex DDE – Etat – et Parc d'Intervention en Matériel – PIM Département)

Cette décision a été actée par la délibération n° 2006/III – 5/17 du 23 juin 2006 relative à la DM1 portant sur les autres bâtiments du Conseil Général.

⇒ *Situation actuelle*

Le Parc du Matériel (PIM) est installé au centre de l'agglomération mulhousienne, dans des locaux anciens et inadaptés.

⇒ *Projet*

Il est prévu de créer un atelier d'entretien du matériel routier départemental sur le site de Berrwiller et des négociations sont en cours pour l'acquisition d'un terrain de 1.5 hectares (DOF).

L'objectif recherché est de regrouper le PIM et le nouvel atelier d'entretien du matériel routier composé :

- d'un atelier de mécanique comportant 3 travées équipées et fermées
- d'un magasin pour pièces détachées
- de hangars comportant 3 travées couvertes pour stockage des véhicules.

Cet équipement permettrait également d'optimiser les investissements de voirie et réseaux par son intégration au site de Berrwiller avec les constructions du futur CR de Berrwiller et des UR de Thann et Guebwiller.

1.2 Décisions à prendre

- **CR BARTENHEIM** 1 650 000 € TTC

⇒ *Situation actuelle*

Le centre routier est actuellement situé dans la ville de Huningue, il se trouve excentré par rapport à sa zone d'interventions. Placé au pied d'immeuble d'habitations, les manœuvres en hiver d'engins en pleine nuit, avec klaxon de recul, représentent une source de nuisances.

Le hangar, attenant à l'ancienne subdivision de la DDE, n'occupe qu'une partie de l'espace disponible. Ces terrains pourraient utilement être valorisés par un industriel voisin.

⇒ *Projet*

Dans un premier temps, une partie du terrain va être vendue à l'entreprise voisine WELEDA (délibération CP du 7 septembre 2007).

Dans un second temps, il est envisagé un déménagement du site de Huningue vers un nouveau site à Bartenheim. A cet endroit, le Département est déjà propriétaire de 30 ares et une négociation est en cours avec l'Office National des Forêts portant sur un échange de terrain de 1 hectare.

Le projet porte sur la construction d'un nouveau centre routier complet (garage, hangar, abri à sel et zone de vie).

- **CR VALLEE DE LA THUR : SITE DU PONT ROUGE** 500 000 € TTC

⇒ *Situation actuelle*

Le Département exploite depuis son centre de Uffholtz un réseau important en fond de vallée de la Thur, avec notamment plusieurs cols en hiver. Compte tenu des difficultés permanentes (et durables) de circulation sur la RN66, un point d'appui en fond de vallée est nécessaire pour exploiter le réseau départemental dans des délais admissibles.

Le Département est propriétaire du site dit "Pont rouge", où actuellement, le sel est stocké en tas.

⇒ *Projet*

La construction d'un abri à sel, d'un garage hors gel et d'une petite zone de vie est envisagée, permettant ainsi d'accueillir une équipe.

- **CR OSTHEIM** 1 650 000 € TTC

⇒ *Situation actuelle*

Dans le cadre du transfert des routes, le Département est devenu propriétaire du hangar d'exploitation de la subdivision de Ribeauvillé.

Ce hangar est sous dimensionné. De plus, le site est entouré de pavillons d'habitation et l'accès par camion n'est pas aisé.

Par convention, l'Etat autorise l'utilisation de la zone de vie (vestiaires, sanitaires et réfectoire) située au sous-sol de la Subdivision.

Par ailleurs, le Département possède à Ostheim un ancien abri à sel utilisé par le Centre Routier de Ribeauvillé.

⇒ *Projet*

Il est envisagé de démolir les anciennes installations sur le site d'Ostheim en vue de construire un nouveau centre routier complet permettant ainsi de quitter le site de Ribeauvillé.

• **CR INGERSHEIM** 1 650 000 € TTC

⇒ *Situation actuelle*

Le site est exigu, n'offrant aucune possibilité de construction d'un abri à sel.

⇒ *Projet*

A long terme, il est envisagé de construire, au droit d'un échangeur, un centre routier pour Colmar et environs.

2. Restructurations, réhabilitations, extension 3 300 000 € TTC
(Programme B022)

2.1 Décisions antérieures

• **CR VOLGELSHEIM :** 750 000 € TTC

Cette décision a été actée par la délibération CG n° 2007/I - 5/04 du 15 décembre 2006 portant sur le budget 2007 des bâtiments départementaux.

⇒ *Situation actuelle*

Les vestiaires sont calibrés pour 6 agents. Or, à court terme, le site accueillera 15 agents.

De plus, la surface disponible ne permet pas de construire d'abri à sel.

⇒ *Projet*

Le projet consiste à doubler la surface de la zone de vie, à construire un abri à sel et à améliorer l'organisation générale du centre routier.

Une parcelle a d'ores et déjà été acquise auprès des Voies Navigables de France par acte du 5 juin 2007.

2.2 Décisions à prendre

• **CR VIEUX FERRETTE** 800 000 € TTC

⇒ *Situation actuelle*

3 bungalows sont installés provisoirement, deux d'entre eux sont affectés à des bureaux, le troisième est utilisé pour le réfectoire.

⇒ *Projet*

Dans l'hypothèse d'un maintien sur le site actuel, le projet consiste à construire un abri à sel, à agrandir la zone de vie, à aménager la cour et à mettre aux normes les garages.

- **CR BURNHAUPT LE HAUT** 350 000 € TTC

Le projet consiste à construire sur le site actuel un garage supplémentaire, constitué de 3 travées, maintenu hors gel et destiné à abriter un camion.

- **CR ENSISHEIM :** 800 000 € TTC

⇒ *Situation actuelle*

Sur le site, sis 6 rue du 6 Février, sont regroupés le CR d'Ensisheim et l'UR de Guebwiller. Le déménagement de l'UR de Guebwiller est prévu sur le site de Berrwiller.

Le hangar d'exploitation du CR est dans un état moyen et la cohabitation avec le voisinage devient difficile. Des installations neuves et fonctionnelles accueillent les engins et le stock de sel du centre d'Ensisheim.

⇒ *Projet*

A moyen terme, il est envisagé le transfert de l'ensemble du CR au lieudit Ruschfeld, à côté de l'autoroute A35.

Sur ce site, l'abri à sel et le garage sont récents et il sera possible de construire une zone de vie pour 15 agents ainsi qu'un hangar de stockage pour matériels divers.

- **CR LAPOUTROIE** 350 000 € TTC

⇒ *Situation actuelle*

Le CR est équipé d'un hangar, d'une zone de vie et d'un abri à sel.

⇒ *Projet*

Le projet porte sur l'extension de la zone de vie (création de vestiaires femmes et de bureaux), la mise aux normes électriques et du chauffage des bâtiments existants.

- **CR STE MARIE AUX MINES** 250 000 € TTC

Dans l'hypothèse du maintien sur le site, il est envisagé, à long terme, la construction d'un hangar de stockage pour les signalisations temporaires et pour les divers matériels.

3. Travaux de Maintenance Semi-Lourde (MSL) – programme B023

Une dotation annuelle provisionnelle de 50 000 € TTC sera nécessaire, permettant de faire face aux menus travaux et aléas pour l'ensemble des Unités Routières et Centres Routiers.

4. Récapitulatif du P.P.I. 2008-2012 par site

SITES	Montant de l'opération en €/TTC sur terrain viabilisé	Echéancier prévisionnel (fin travaux)
CR de Bartenheim	1 650 000	2011
CR d'Altkirch	1 650 000	2010
CR de Berrwiller, UR de Thann et de Guebwiller	4 000 000	2011
Parc du Matériel –PIM nouvelle organisation sur site Berrwiller	3 000 000	2011
CR Vallée de la Thur	500 000	2010
CR de Volgelsheim	750 000	2009
CR d'Ostheim	1 650 000	2012
CR de Vieux Ferrette	800 000	2009
CR d'Ensisheim	800 000	2012
CR d'Ingersheim	1 650 000	2012
UR de Colmar	-	
CR de Burnhaupt le Haut	350 000	2012
CR de Linthal	-	
CR de Ste Marie aux Mines	250 000	2012
CR de Munster	-	
CR de Lapoutroie	350 000	2009
CR de Rixheim	-	
UR de Mulhouse	-	
UR d'Altkirch	-	
TOTAL	17 400 000	

Sont annexés à ce rapport, trois documents permettant d'une part, la compréhension des termes utilisés et d'autre part, de situer les emplacements des Unités Routières et Centres Routiers :

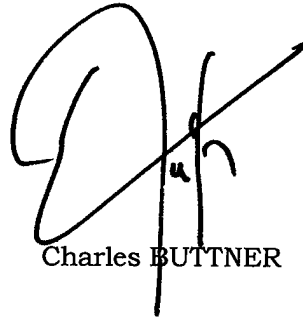
1. Définitions ;
2. Etat existant - localisations : Unités Routières et Centres Routiers;
3. PPI 2008/2012 – localisation Unité Routières et Centres Routiers.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'adopter le Programme Prévisionnel d'Investissement des Unités Routières (U.R.) et Centres Routiers (C.R.) 2008-2012 pour un coût global de 17.4 M€/TTC, ventilé comme suit : 14 100 000 € pour les nouvelles constructions (B021) et 3 300 000 € pour les restructurations, réhabilitations et extensions (B022), en sachant qu'à ce jour une provision de 7 750 000 € d'AP est déjà inscrite au titre des opérations déjà décidées et que 9 650 000 € d'AP complémentaires devront être votés au BP 2008 sur les programmes B021 & B022 ;

- de donner votre accord quant à l'opportunité de ces opérations ;
- de prendre note qu'en plus de ces opérations, une provision annuelle d'environ 50 000 € sera nécessaire au titre de la maintenance semi-lourde (M.S.L.) – programme B023 ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) y afférente(s) ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi et la mise en œuvre des dossiers évoqués dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

DEFINITIONS

UNITE ROUTIERE (U.R)

Une Unité Routière gère un territoire défini dans le domaine des routes départementales. Dans le cadre de sa mission d'exploitation et d'entretien du réseau routier, elle manage plusieurs Centres Routiers.

CENTRE ROUTIER (C.R)

Un Centre Routier exploite et entretient le réseau routier départemental (150 à 250 km par centre). Un Centre Routier « complet » comprend :

- les garages chauffés ;
- les garages ;
- les abris de stockage ;
- la zone de vie ;
- le dépôt de sel ;
- l'aire de lavage ;
- la station des carburants.

Exploitation :

L'exploitation du réseau routier consiste à prévenir et à traiter les incidents ou dysfonctionnements du réseau qui peuvent perturber l'écoulement du trafic ou présenter un facteur d'insécurité pour l'utilisateur.

Elle requiert le maintien d'un dispositif de surveillance du réseau et des ouvrages, une circulation fiable des informations avec les services du siège de la Direction des Routes et Transports (DRT) en temps normal, mais également des équipes d'intervention mobilisables 24h/24 et 7j/7.

La viabilité hivernale est l'une des grandes composantes de cette activité.

L'exploitation des routes consiste également en la préparation des arrêtés de circulation, pour des travaux ou manifestations. Ce travail est généralement réalisé en partenariat avec les communes, les gestionnaires de réseaux publics et les services de l'Etat.

Entretien :

Il s'agit des nombreuses tâches qui concourent à maintenir le patrimoine départemental dans un état satisfaisant et garantir ainsi la sécurité des usagers de la route. Les activités de maintenance concernent quantitativement plus les abords de la route (accotements, plantations) que les chaussées ou les ouvrages d'art.

En période estivale, les tâches les plus représentatives de cette activité sont le fauchage et le nettoyage des abords et la mise en œuvre des campagnes de renouvellement des couches de roulement.

En période hivernale, les travaux d'entretien des plantations, d'élagage et d'entretien des matériels, représentent l'essentiel de l'activité.